

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

**OBJET** : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie du Centre d'hébergement ST Joseph afin d'installer l'ALSH.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

**PROCURATIONS** : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la l'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'y installer l'ALSH a été signée le 1<sup>er</sup> août 2022, avec le Bureau Etude Habitat pour un montant de 63 405.48 € HT soit 76 086.58 € TTC.

L'enveloppe budgétaire pour ce projet avait été évaluée dans une étude préliminaire à un montant de : 634 055 € HT ; somme qui s'est avérée sous-évaluée en regard de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) dont le programme se devait d'appliquer les normes liées à la petite enfance conduisant à des surfaces de locaux et de normes de sécurités suivant le nombre d'enfants.

La rémunération du Maitre d'œuvre qui s'est basée sur cette estimation s'élevait à 63 405,48 € H.T.

Cette modification de programme décidée par le Maitre d'ouvrage entraine une réévaluation des honoraires du Maitre d'œuvre de :69 429,90 € (+9.5%), alors qu'elles étaient initialement de 63 405,48 € H.T, soit une augmentation de 6 023,42 € H.T, conformément à l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Il est donc nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre par un avenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une partie du centre d'hébergement St Joseph afin d'installer l'ALSH.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

